



---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE  
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

---

10<sup>ème</sup> Réunion des Correspondants du Centre  
Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence  
contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.32/4/1

Date: 24 mars 2011

Malte, 3-5 mai 2011

Original: anglais

Point 4 de l'Ordre du jour

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DU REMPEC  
DEPUIS LA 9<sup>ÈME</sup> RÉUNION DE SES CORRESPONDANTS**

**Soumis par le Secrétariat**

**SYNTHÈSE**

**Résumé:** Ce document est un rapport synthétisant les activités entreprises à ce jour par le Centre, ainsi que des informations concernant le PAM.

**Action à prendre:** Paragraphe 47

**Documents de référence:** UNEP (DEPI) / MED IG.19/8; REMPEC/WG.30/4/1, REMPEC/WG.30/4/1Corr.1, REMPEC/WG.30/7, REMPEC/WG.32/5, REMPEC/WG.32/6, REMPEC/WG.37/7, REMPEC/WG.32/8/1; REMPEC/WG.32/8/2; REMPEC/WG.32/9/1 et REMPEC/WG.32/INF.3

**Introduction**

1. Ce rapport couvre les activités entreprises par le REMPEC entre avril 2009 et mars 2011, à savoir après la 9<sup>ème</sup> Réunion de ses Correspondants et avant la 16<sup>ème</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes de la Convention de Barcelone, ainsi que les activités entreprises après ladite Réunion des Parties contractantes, en vertu du programme des activités du REMPEC approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011.

2. Par souci de clarté, ce rapport a été divisé en trois parties, comme suit:

- I. Rapport sur les développements institutionnels.
- II. Rapport sur les problématiques administratives et autres questions connexes.
- III. Rapport sur la mise en œuvre des activités.

**I. RAPPORT SUR LES DÉVELOPPEMENTS INSTITUTIONNELS**

**Ratification des Protocoles**

3. Il n'y a pas eu de nouvelle accession au Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (« Protocole Prévention et Situation critique ») depuis la dernière Réunion des Correspondants du REMPEC.

4. À ce jour, douze Parties contractantes ont ratifié le Protocole « Prévention et Situations critiques » de 2002, tandis que dix autres demeurent Parties contractantes au Protocole « Situations critiques » de 1976. Le statut actuel des ratifications du Protocole Prévention et Situations critiques de 2002 est décrit en **Annexe I** du présent document.

5. En décembre 2010 le Secrétariat a adressé une lettre aux Correspondants Gouvernementaux des Pays non-contractants du Protocole de 2002 les pressant d'envisager l'adoption du Protocole. Le Secrétariat a également soulevé la question lors de réunions au sommet dans différents pays.

6. À la fin de l'année 2010, le Secrétariat a été informé de la ratification par la Syrie du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole Offshore), avec pour conséquence l'entrée en vigueur de cet instrument au 24 mars 2011. L'adoption de cet instrument aura des conséquences sur les obligations du Centre, qui seront davantage appréciées lors de l'examen du Point 8 de l'Ordre du jour.

### **Décisions prises à l'issue de la 16<sup>ème</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes au sujet des développements institutionnels**

- **Nouveau mandat du Centre**

7. Lors de leur 15<sup>ème</sup> Réunion ordinaire, les Parties contractantes ont adopté un Document sur la gouvernance (Décision IG 17/5) abordant différents sujets, avec pour but d'optimiser la coordination des Composantes du PAM, notamment l'harmonisation des mandats des Composantes. À cette fin, un nouveau mandat du REMPEC a été adopté par Décision IG.19/5 lors de la 16<sup>ème</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes. La 9<sup>ème</sup> Réunion des Correspondants du REMPEC était déjà informée de ce processus et l'unique modification apportée au mandat du REMPEC au niveau des Correspondants du PAM fut la prise en compte du rôle du Centre dans les situations d'urgence relevant du Protocole Offshore.

- **Adoption d'un programme de travail sur cinq ans**

8. Lors de la Réunion susmentionnée, les Parties contractantes ont également adopté (Décision IG. 19/8) un programme de travail sur cinq ans et le budget prévisionnel pour l'exercice biennal 2010-2011. L'adoption du programme de travail sur cinq ans était également basée sur le Document sur la gouvernance dans le souci d'augmenter la lisibilité des objectifs stratégiques du PAM et de renforcer une approche interdisciplinaire des principales thématiques du système PAM. Le programme de travail sur deux ans prévu pour l'exercice biennal et présenté aux Correspondants fait partie du programme de travail sur cinq ans qui doit être envisagé comme un programme évolutif. Le programme de travail sur cinq ans a été analysé par le Bureau lors de sa dernière Réunion et il a été convenu qu'il n'était pas nécessaire de l'actualiser d'ici la prochaine Réunion des Parties contractantes.

- **Décision IG.19/4 « Analyse des indicateurs d'efficacité du PAM »**

9. La Réunion des Parties contractantes a décidé que les Parties contractantes participeraient sur une base volontaire à un exercice d'essai des indicateurs qui, en ce qui concerne le Protocole Prévention et Situation Critique, ont été adoptés lors de la 9<sup>ème</sup> Réunion des Correspondants du REMPEC. Néanmoins, compte tenu des activités menées pour l'application de la Décision IG 17/6 sur l'approche écosystémique, lors de la 70<sup>ème</sup> session du Bureau, l'Unité de coordination du PAM a proposé d'utiliser les indicateurs devant être développés pour l'approche écosystémique comme indicateurs d'efficacité. Cette question sera développée au Point 5 de l'Ordre du Jour.

### **Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable**

10. La Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD) a été adoptée par les Parties contractantes en 2005 lors de leur 14<sup>ème</sup> Réunion ordinaire (Portoroz, Slovénie). Le cycle de suivi comprend une évaluation détaillée tous les cinq ans. À cet égard, un consultant chargé de l'évaluation a été mandaté par l'Unité de coordination en 2010. Il convient de rappeler que la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires, également adoptée lors de la même Réunion des Parties contractantes, fait partie des actions identifiées pour atteindre l'objectif 7 des domaines d'actions prioritaires de la SMDD. À cet égard, les Correspondants peuvent être contactés par le Consultant afin d'évaluer l'état de la mise en œuvre des objectifs spécifiques de la Stratégie régionale à l'échelle nationale. Par ailleurs, comme il a été prévu que la Stratégie régionale serait mise en œuvre au cours de la période 2005-2015, les

Parties contractantes devraient considérer d'envisager la révision du contenu de la Stratégie au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

### **Développements extérieurs au Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) intervenus dans la sphère du mandat du Centre.**

11. La Réunion des Correspondants du Centre est invitée à prendre note de la proposition de modification de la législation européenne existante qui régit l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (AESM), actuellement en cours d'évaluation auprès des organes compétents de l'UE (COM (2010) 611 Final, 28.10.2010). En particulier, dans le cas de sa validation par les organes de l'UE compétents, cet nouveau règlement donnera à l'AESM la possibilité de proposer une assistance technique aux pays relevant de la Politique européenne de voisinage dans tous les domaines de compétence de l'Agence. Cette proposition comprend également une disposition pour la mise en place de Centres régionaux de l'Agence.

## **II. RAPPORT SUR LES PROBLÉMATIQUES ADMINISTRATIVES ET AUTRES QUESTIONS CONNEXES**

### **Problématiques administratives et financières**

12. L'événement le plus significatif intervenu durant la période objet de l'examen est la crise financière à laquelle le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) doit faire face en raison d'un affaiblissement important de sa principale source de financement, le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF). À la fin de l'année 2010, le PNUE de Nairobi a informé les Parties contractantes que, d'après les résultats d'un audit interne, un déficit de plusieurs millions de dollars américains du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) avait été constaté et a proposé plusieurs mesures pour y remédier. Même si, à la date de rédaction du présent document, aucune décision finale n'a été prise par les Parties contractantes qui, par l'intermédiaire du Bureau, ont demandé un audit externe, une politique de prudence a depuis été mise en place prévoyant une réduction des dépenses budgétaires de 14% pour l'exercice biennal 2010-2011. De plus importantes réductions de budget sont envisagées car le PNUE a identifié des procédures hasardeuses dans la présentation du budget du PAM qui ont entraîné une surestimation des ressources disponibles, cause principale de la situation actuelle. Il doit être rappelé que lors de la dernière Réunion des Correspondants, le Secrétariat avait informé la Réunion de la situation déjà précaire du Centre, encore sous l'effet du gel de budget décidé par les Parties contractantes en 2004. Dans de telles conditions, c'est grâce à la démission d'un de ses Administrateurs de programme que le Centre a été en mesure de pouvoir satisfaire à la demande de réduction de 14%.

13. Au cours de la période objet de l'examen, le Centre a également dû faire face à une regrettable baisse de ses effectifs avec le départ de deux de ses Administrateurs de programme. En décembre 2009, Mlle Cristina Farchi a quitté le Centre à l'issue de son contrat qui était financé par une contribution volontaire de l'Italie. Le poste est resté vacant, la contribution volontaire pour le financement de ce poste n'ayant pas été renouvelée. En octobre 2010, suite à la démission de Mlle Lilia Khodjet El Khil et dans le contexte explicité plus haut, le Centre n'a pas été en mesure de lancer un appel à candidatures pour ce poste permanent devenu vacant. Pour une information complète de la Réunion, il est rappelé qu'un autre poste permanent au Centre, celui d'assistant administratif dans la catégorie des services généraux (G6), est également financé par le projet SAFEMED II.

14. Le Secrétariat souhaite saisir cette occasion pour saluer publiquement Mlle Farchi et Mlle Lilia Khodjet El Khil pour la qualité des services rendus au Centre et au PAM et les remercier pour leur implication et leur dévouement.

15. Au cours de la période objet de l'examen, le Centre a également bénéficié du soutien d'un Administrateur de programme auxiliaire financé par l'Industrie pétrolière française au travers du mécanisme de *Volontariat International Scientifique* du Ministère des Affaires étrangères français. Le Centre tient à réitérer ses remerciements à la France et à TOTAL SA pour leur soutien précieux qui lui a été apporté depuis sa création.

16. Les conséquences directes de la réduction du budget et des ressources humaines seront visibles lors de l'exécution du programme de travail. Le programme de travail du Centre, tel qu'il fut présenté lors de la dernière Réunion des Correspondants et adopté par les Parties contractantes, comprenait déjà un certain nombre d'activités dont le financement était incertain (et qui

apparaissaient avec la mention: « financements externes à identifier »). Au cours de l'année 2010, le Centre a réussi à réduire les coûts de plusieurs activités et certains de ses coûts de fonctionnement afin de permettre le financement de certaines de ces activités, cependant ces économies ont servi à satisfaire la demande de réduction de 14%.

17. Le Centre a heureusement pu bénéficier d'un financement de la part du Programme de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI/PICT). En décembre 2010, le Centre a également été informé d'une subvention de la part des autorités espagnoles pour la mise en place d'une formation sous-régionale sur l'évaluation des opérations de nettoyage des littoraux.

18. Néanmoins, la situation à laquelle le Centre doit faire face est critique étant donné que, d'une part, le poids des salaires sur le budget global est de près de 80% et que, d'autre part, les effectifs permanents des Administrateurs de programme sont déjà réduits. Afin de soutenir le Centre, les Parties contractantes devraient envisager, en fonction des problématiques qui leur paraissent prioritaires, de seconder quelques experts nationaux pour une durée déterminée et/ou d'apporter des contributions volontaires ciblées sur des activités spécifiques. De son côté, le Centre tentera de développer des partenariats avec les industries concernées.

### **Communications avec les Correspondants.**

19. Afin d'assurer de bonnes communications avec les Parties contractantes, il est essentiel que le Centre soit tenu informé de toute modification de nomination des différents Correspondants aussitôt qu'ils sont désignés. À cet égard, le nouveau site Web du Centre offre la possibilité aux Parties de mettre cette information à jour en ligne, ainsi que d'autres informations nationales en rapport avec les activités principales du Centre.

20. Conformément aux dispositions du Document sur la gouvernance (Décision IG 17/5), le Centre a actuellement trois Correspondants principaux dans chaque Partie contractante:

- le Correspondant Gouvernemental, qui peut être soit le Correspondant PAM, soit une personne travaillant sous ses ordres, dont la tâche est de tenir le Correspondant PAM informé des activités du Centre et d'assurer la liaison avec les Correspondants techniques du REMPEC lorsque cela s'avère nécessaire, et

- les Correspondants OPRC et Prévention, qui sont des Correspondants plus techniques nommés au sein des administrations concernées qui jouent un rôle prépondérant dans la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle par les navires et dans la prévention de la pollution provenant des navires.

21. Afin de mener à bien son programme de travail, le Centre envoie régulièrement des Circulaires au Correspondant concerné, en mettant les autres en copie pour information. Il incombe au destinataire de la Circulaire de coordonner la réponse de son pays. Cet acheminement de l'information a été mis en place pour permettre une réponse rapide tout en tenant tous les acteurs informés. Il est important que les Parties contractantes respectent cette forme de communication afin d'éviter des complications découlant de réponses multiples et désordonnées, avec le risque d'un report des dispositions logistiques. Il est également important que les délais de nomination soient rigoureusement respectés, les nominations tardives se traduisant généralement par des coûts plus élevés.

### **III. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DES CORRESPONDANTS DU REMPEC**

22. L'**Annexe II** au présent document récapitule toutes les activités menées par le Centre depuis la dernière Réunion des Correspondants du REMPEC en avril 2009. Comme expliqué précédemment, les Parties contractantes ont décidé d'adopter un nouveau format pour leur programme de travail. Mais pour cette Réunion particulière, il a été jugé plus approprié de continuer à rendre compte des activités selon les Objectifs spécifiques de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires.

23. Comme pour le dernier exercice biennal, les activités mises en œuvre ont été financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (le MTF), le Projet SAFEMED II, le Projet FEM-PNUD-OMI de Partenariat GloBallast, le Programme intégré de coopération technique (PICT) de

l'OMI, mais aussi, et pour la première fois, certaines activités ont été financées en partie par le MOIG (*Mediterranean Oil Industry Group*). Comme indiqué précédemment, l'Espagne a également débloqué un financement pour un cours de formation sous-régional (qui ne figure pas en Annexe II, puisqu'il aura lieu au second semestre 2011).

### **Prévention et surveillance de la pollution marine provenant des navires.**

24. Cette section du présent document n'a pas pour objectif de détailler toutes les activités, mais de souligner certains aspects particulièrement importants. La mise en œuvre du Projet SAFEMED II et les avancées concernant le Projet de Partenariat GloBallast et le développement de la stratégie régionale encadrant la gestion des eaux de ballast des navires sont rapportées respectivement aux Points 6 et 7 de l'Ordre du jour et font l'objet des documents REMPEC/WG.32/6 et REMPEC/WG.32/7.

25. Depuis la dernière Réunion des Correspondants du REMPEC, le Centre s'est efforcé de s'inscrire dans le prolongement des résultats de l'exercice biennal précédent concernant l'application de l'Annexe I de la Convention MARPOL. Plus particulièrement, le document REMPEC/WG.30/7 étudié par les Correspondants du REMPEC à l'occasion de leur 9<sup>ème</sup> réunion proposait une analyse de la situation et recommandait des activités dans ce domaine pour l'exercice biennal 2010-2011. Les paragraphes suivants rendent compte d'une opération pilote menée avec l'assistance du Centre, d'un cours de formation spécialisée visant à renforcer les capacités techniques et de la participation du Centre à des réunions préliminaires en vue de faciliter la communication d'informations juridiques aux agents habilités à faire appliquer la loi.

26. La première opération coordonnée de surveillance aérienne de la mer Méditerranée (« Opération de Surveillance Coordonnée Aérienne des Rejets en Méditerranée », OSCAR-MED) a été mise en œuvre avec succès en octobre 2009. Cette opération, menée nuit et jour pendant trois jours, était très similaire aux opérations conduites actuellement dans d'autres zones maritimes régionales. La mise en commun des moyens aériens permet d'assurer une surveillance 24 heures sur 24. L'opération a également bénéficié de la contribution de l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (AESM) qui a autorisé l'accès aux images satellites de Clean Sea Net pendant la période. L'Espagne, la France et l'Italie ont mobilisé leurs propres ressources aériennes, tandis que le Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOON - *Mediterranean Operational Oceanography Network*) a fait participer deux de ses membres chargés d'évaluer la précision des modèles de prévision de dérive et de dérive à rebours. Des observateurs de Monaco et de la Tunisie ont également suivi l'opération. Dans les pays participants, des magistrats et des agents légalement habilités étaient prêts à intervenir au cas où un contrevenant serait pris sur le fait dans des zones de leur juridiction respective. Tous les participants ont salué l'opération pilote et recommandé qu'elle devienne une pratique régulière, étendue aux pays voisins.

27. Le rôle du Secrétariat au cours de cette première opération était de faciliter la communication entre les différents pays et d'inciter un maximum de pays à participer. Malheureusement, à l'exception du Maroc qui avait répondu favorablement assez tôt mais qui n'a finalement pas pu participer à l'opération, les autres pays n'ont pu participer, essentiellement faute de moyens aériens d'État utilisables pour des missions civiles.

28. Le Secrétariat a également facilité l'organisation des réunions de planification entre les représentants des pays en charge de l'opération, ainsi que le soutien logistique au cours de l'opération.

29. Entre autres mesures d'accompagnement de la mise en œuvre d'OSCAR-MED 2009, une formation dédiée à la surveillance aérienne a été organisée au Maroc à l'attention des pilotes de l'Armée de l'air royale et de la « Gendarmerie Royale ». Cette formation visait à renforcer les capacités à rendre compte des déversements d'hydrocarbures en mer, en s'appuyant sur le Code d'apparence des nappes et en insistant sur les éléments indispensables d'un rapport de constatation. Cette formation a surtout établi que, sans équipement spécialisé, en plein jour, un agent légalement habilité, s'il est bien formé, peut établir un rapport valide pour entamer des poursuites.

30. Enfin, comme l'indique le document susmentionné, l'un des freins à l'application efficace de l'Annexe I de la Convention MARPOL est le manque d'échange d'informations sur ce type d'infractions entre les membres du personnel concerné des Parties contractantes. Les Parties contractantes ont d'ailleurs recommandé l'établissement d'un réseau des personnels concernés comme outil pour pallier cette faiblesse. Le Centre a amorcé ce processus suite au séminaire MEDEXPOL 2007. En 2009, sur une initiative du Ministère français de la justice, la Banque mondiale y a adhéré. Constatant le défaut d'application de la loi environnementale, la Banque mondiale a intégré cette dimension dans une proposition de Projet (« Sustainable Med ») qu'elle soumet au financement le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). La Banque mondiale a ainsi convenu que l'établissement d'un réseau dédié à un type spécifique d'infraction de l'environnement pourrait servir de référence pour développer une coopération de ce type. La Banque mondiale a donc organisé deux Réunions en juin 2009 et en mars 2010 avec pour ambition de sensibiliser les agents des pays méditerranéens légalement habilités. Les pays suivants ont participé à l'une de ces Réunions ou aux deux : Albanie, Algérie, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Monaco, Tunisie et Turquie, avec une représentation à un niveau hiérarchique élevé. L'idée d'un tel réseau a suscité l'intérêt et le Centre a été identifié comme un Secrétariat possible. Les discussions ont repris récemment avec le Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée (CMI), un bureau régional de la Banque mondiale, quant aux éventuelles activités à développer.

31. La Réunion des Correspondants est également invitée à prendre note de l'initiative de l'AESM d'un premier Atelier consacré à « l'amélioration de l'efficacité de la chaîne d'application de la loi pour lutter contre les déversements illégaux » qui s'est tenu du 12 au 16 février 2011 à Lisbonne et auxquels étaient conviés des représentants des mers régionales. Cet Atelier fut l'occasion pour les représentants des mers régionales d'échanger leurs expériences de coopération au niveau régional dans ce domaine, entre pays voisins.

32. Les Parties contractantes devraient se fixer comme objectif une plus grande régularité des opérations de surveillance coordonnée car, dans d'autres zones maritimes, il a été prouvé que la crainte d'être pris et sanctionné a entraîné une diminution des cas de déversements illégaux. À cet égard et pour faciliter l'organisation de telles opérations, la Réunion des Correspondants devrait envisager de créer un réseau de personnes à contacter au sein des administrations exploitant des ressources aériennes. La Réunion des Correspondants est également invitée à réitérer son intérêt pour l'établissement d'un réseau dédié d'échange d'informations et de meilleures pratiques concernant la collecte de preuves.

### **Préparation à la lutte et lutte contre la pollution marine provenant des navires**

33. Les développements spécifiques, essentiellement concernant l'accident de la plate-forme Deepwater Horizon et ses conséquences, l'entrée en vigueur du Protocole Offshore, les travaux du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) et le Plan d'action REMPEC-MOIG de coopération des états et de l'industrie pétrolière en Méditerranée (MGICAP) 2010 (cf. documents REMPEC/WG.32/8/1, REMPEC/WG.32/9/1 et REMPEC/WG.32/INF.3) seront examinés sous les Points 8 et 9 de l'Ordre du jour.

- **Plans d'urgence dans la région.**

34. Plusieurs développements très importants ont eu lieu concernant les plans d'urgence dans la région, au cours de la période objet de l'examen. Deux pays, Malte et la Turquie sont en phase finale d'adoption de leur Plan d'urgence national contre la pollution marine, tandis que le Monténégro finalise sa proposition de Plan d'urgence national contre la pollution marine (voir document REMPEC/WG.32/8/2). L'Albanie travaille également dans ce sens avec pour objectif l'adoption de son Plan d'urgence national contre la pollution marine d'ici la fin 2011. L'Italie a informé récemment le Centre d'une importante révision de son Plan d'urgence national contre la pollution marine. Au regard de ces développements, seuls la Bosnie-Herzégovine, le Liban et la Libye n'ont toujours pas de Plan d'urgence national contre la pollution marine. Suite à un atelier régional des pays arabophones sur le Protocole HNS (substances nocives et potentiellement dangereuses) de la Convention OPRC 90, l'Égypte a informé le Centre de son intention d'amender son Plan d'urgence national pour qu'il tienne compte du risque de déversement de produits chimiques de la cargaison de navires.

35. En Libye, les travaux ont débuté en 2009 sous l'égide de l'Autorité générale de l'environnement (EGA) et, pour ce qui est du financement, de la Compagnie nationale du pétrole (NOC) de Libye.

- **Exercices**

36. Au cours de la période objet de l'examen, le Centre a également été invité à assister/participer à plusieurs exercices, portant essentiellement sur les interventions en cas de déversements d'hydrocarbures (« EURONYME » 2009 dans le cadre de l'accord RAMOGE en juin 2009 en France, un exercice national en Algérie en avril 2010, un exercice national « SIMULEX » au Maroc en juin 2010, « MALTEX » 2010 à Malte en octobre 2010 et « RA-ATUM VII » en Égypte en novembre 2010). Pour les exercices égyptien et maltais, le REMPEC a demandé des modèles de prévisions au réseau MOON qu'il a transmis aux autorités nationales compétentes. Au cours de la même période, le Centre a organisé deux exercices d'alerte et de communication impliquant des substances chimiques, lesquels ont conduit dans le premier cas à solliciter l'expert des substances chimiques de l'Unité d'Assistance Méditerranéenne (exercice avec Israël en décembre 2009) et, dans le second cas, à solliciter le Réseau international ICE de l'industrie chimique pour l'environnement (exercice entre l'Espagne et le Maroc en décembre 2009).

37. La Syrie a sollicité l'aide du Centre pour une formation à la mise en œuvre de son Plan d'urgence national contre la pollution marine en prévision d'un exercice à grande échelle.

38. Il est généralement difficile pour le Centre de se rendre sur le site des exercices parce que, d'un côté, ses ressources humaines sont limitées et, de l'autre côté, son rôle dans la réalité consisterait surtout à aider le pays demandeur depuis ses bureaux, en activant l'Unité d'Assistance Méditerranéenne et le réseau MOON et en coordonnant l'assistance régionale. Mais le Centre est aussi totalement conscient de la demande de plusieurs pays de pouvoir bénéficier des conseils d'un expert extérieur, capable d'analyser le déroulement du plan d'intervention et d'aider à identifier les éventuelles faiblesses ou carences. Pour renforcer la coopération régionale à cet égard, il pourrait être envisagé d'établir une liste d'individus appartenant aux administrations/agences des Parties contractantes participant aux interventions qui pourraient être mis à disposition. Et pour élargir l'approche, on peut aussi envisager que ces experts soient associés à des experts de l'industrie pétrolière et/ou des compagnies privée de lutte contre les pollutions.

39. Comme rapporté à l'occasion de la dernière Réunion des Correspondants du REMPEC, le Centre a élargi le concept de l'Unité d'Assistance Méditerranéenne (UAM), qui ne se composait jusqu'à récemment que du CEDRE, de l'ISPRA et de la FEDERCHIMICA. En plus de ces trois entités, le Centre bénéficie du soutien du Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) et de son programme ICE d'assistance rapide en cas d'accident impliquant des substances chimiques. Les enseignements tirés d'incidents récents ont amené le Centre à réfléchir aux moyens de renforcer sa capacité d'assistance en cas d'urgence et à envisager un accord de coopération avec le Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOON - *Mediterranean Operational Oceanography Network*), lequel avait fait preuve de son efficacité à aider le Centre à plusieurs occasions par l'exécution de modèles de prévisions et de dérive des nappes. Plus récemment, le Centre a préparé un accord avec la Fondation Sea Alarm, une association de protection de la vie sauvage en cas de déversement d'hydrocarbures. Cet Accord sera signé lors de cette Réunion. Il ne concerne pas uniquement l'assistance en cas d'urgence, mais envisage aussi l'assistance de la Fondation à l'occasion d'activités de formation. Le Centre profite de l'occasion pour exprimer sa gratitude aux organismes précités pour leur aide et leur dévouement, ainsi qu'à d'autres entités, comme l'ITOPF et Environnement Canada, qui l'ont toujours aidé sans qu'aucun accord écrit n'ait été signé.

- **Coopération sous-régionale.**

40. Comme le prévoit la Convention OPRC 1990, une fois que le pays se sent prêt à l'échelle nationale, il lui est recommandé d'entamer des négociations avec les États voisins pour organiser les conditions de leur assistance mutuelle, les déversements ignorant les frontières juridiques. Plusieurs accords sous-régionaux bilatéraux ou multilatéraux ont été négociés par le passé en mer Méditerranée. Toutefois, hormis RAMOGEPLAN et LION PLAN, il faut reconnaître qu'aucun autre plan n'est effectivement en vigueur, faute d'adhésion formelle de l'une des Parties.

41. Le Centre essaye d'encourager des accords sous-régionaux en finançant la participation à des Réunions sous-régionales, ainsi qu'à des activités sous-régionales. Mais, sans contribution plus directe des Parties concernées, il sera difficile d'atteindre l'objectif d'une coopération efficace entre pays voisins.

- **Participation à des événements internationaux concernant la préparation à la lutte et la lutte contre les déversements.**

42. Au cours de la période objet de l'examen, le Centre, avec l'aide de l'OMI, a organisé la participation des Parties contractantes à la conférence et exposition INTERSPILL, à Marseille en mai 2009. Ce fut une occasion unique pour les Parties contractantes d'assister à des présentations de très haut niveau, de visiter l'exposition et de s'informer sur les derniers équipements disponibles.

#### **Outils d'information et de communication.**

43. Au cours du dernier exercice biennal, le Centre a continué à mettre des informations en ligne afin que les Parties contractantes aient une version électronique des informations qui existaient au format papier dans le Système régional d'information (SRI), qu'elles pourront actualiser à leur échelon national. Ce système en ligne leur donne aussi accès à l'ensemble des supports de formation, des directives et des outils dont elles ont besoin dans leur travail. Le SRI est davantage détaillé dans le document REMPEC/WG.32/5 qui sera examiné au Point 5 de l'Ordre du jour.

#### **Participation du Centre à d'autres forums.**

44. Le Centre étant le premier de ce type, il est considéré comme un exemple de coopération régionale et est donc régulièrement sollicité par d'autres zones maritimes pour partager son expérience. Au cours de la période objet de l'examen notamment, le Centre a été invité à participer à un atelier des pays participants à la Commission de l'Océan Indien (COI) et a reçu une demande d'information de l'Accord de Lisbonne.

45. Le Centre est également sollicité pour faire part de son expérience concernant certains points spécifiques, notamment à l'occasion de la réunion internationale sur la gestion des eaux de ballast qui s'est tenue à Perth en Australie, ainsi que lors d'un atelier régional sur la même thématique à Odessa en Ukraine. Concernant la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine, le Centre a participé à plusieurs ateliers régionaux, afin de donner un point de vue de la situation en mer Méditerranée.

46. La coopération avec d'autres mers régionales est assurée entre autres via la « Réunion intersecrétariats » annuelle, une initiative de l'AESM, qui s'est tenue en 2011 dans les locaux du Centre et qui est une très bonne occasion d'évoquer des thématiques communes. Chaque fois que le Centre l'estime judicieux, il participe à des réunions régionales, comme celle du Groupe d'intervention en mer de la Commission HELCOM ou du Comité consultatif sur la sécurité maritime de la Commission sur la Mer Noire.

**47. La Réunion est invitée à prendre note des informations communiquées ici et à les commenter si nécessaire.**

**ANNEXE I**

**ÉTAT DE RATIFICATION  
DU PROTOCOLE PRÉVENTION ET SITUATION CRITIQUE DE 2002 À LA CONVENTION DE BARCELONE  
ET DU PROTOCOLE OFFSHORE DE 1994**

PARTIES CONTRACTANTES	PROTOCOLE PRÉVENTION ET SITUATION CRITIQUE DE 2002 À LA CONVENTION DE BARCELONE	PROTOCOLE OFFSHORE DE 1994
	Date de ratification	Date de ratification
ALBANIE	-	26 juillet 2001
ALGÉRIE	-	-
BOSNIE & HERZÉGOVINE	-	-
CROATIE	1 octobre 2003	-
CHYPRE	19 décembre 2007	16 mai 2006
COMMISSION EUROPÉENNE	26 juin 2004	-
EGYPTE	-	-
ESPAGNE	10 juillet 2007	-
FRANCE	2 juillet 2003	-
GRÈCE	27 novembre 2006	-
ISRAËL	-	-
ITALIE	-	-
LIBAN	-	-
LIBYE	-	16 juin 2005
MALTE	18 février 2003	-
MAROC	-	1 juillet 1999
MONACO	3 avril 2002	-
MONTÉNÉGRO	19 novembre 2007	-
SLOVÉNIE	16 février 2004	-
SYRIE	11 avril 2008	22 février 2011
TUNISIE	-	1 juin 1998
TURQUIE	3 juin 2003	



**ANNEX II**

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>O.S.S.R. 1      RATIFICATION DES CONVENTIONS MARITIMES INTERNATIONALES PERTINENTES</b>			
Fournir aux pays des conseils et une assistance technique pour la ratification et/ou transposition dans la législation nationale des conventions maritimes internationales applicables	10-11 novembre 2009 Podgorica, Monténégro	Mise en œuvre du Projet de Partenariats GloBallast : REMPEC a coordonné l'organisation d'un cours de formation national/ séminaire de sensibilisation sur la gestion des eaux de ballast des navires.	GloBallast (ITCP de l'OMI)
	2-3 décembre 2009 Istanbul, Turquie	Mise en œuvre du Projet de Partenariats GloBallast : Un cours de formation régional sur les aspects juridiques de la convention sur la gestion des eaux de ballast des navires (BWM) a été organisé par le REMPEC, en coopération avec le Secrétariat d'Etat délégué aux affaires maritimes de la république de Turquie.	GloBallast (ITCP de l'OMI) et MTF (REMPEC)
	23-24 février 2010 Lattakié, Syrie	Mise en œuvre du Projet de Partenariats GloBallast : REMPEC a coordonné l'organisation d'un cours de formation national/ séminaire de sensibilisation sur la gestion des eaux de ballast des navires.	GloBallast (ITCP de l'OMI)

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>O.S.S.R. 1      RATIFICATION DES CONVENTIONS MARITIMES INTERNATIONALES PERTINENTES (Suite)</b>			
<i>(Suite)</i>	1-3 juin 2010 Istanbul, Turquie	Mise en œuvre du Projet de Partenariats GloBallast : Seconde réunion du groupe d'études régional. Toutes les parties Contractantes à la Convention de Barcelone ont été invitées à assister à la réunion qui a approuvé un « projet de stratégie méditerranéenne sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces envahissantes » établi sur la base des travaux des groupes thématiques et développé plus avant par le Secrétariat et des experts. La réunion a également servi d'atelier régional sur l'harmonisation, où les questions d'intérêt commun devaient être discutées.	GloBallast (ITCP de l'OMI) et MTF (REMPEC)
	15-16 mars 2011 Split, Croatie	Mise en œuvre du Projet de Partenariats GloBallast : Atelier régional GloBallast sur le respect de la Convention BWM pour la gestion des eaux de ballast (Procédures de contrôle de conformité et mesures d'application des prescriptions)	GloBallast (ITCP de l'OMI) et MTF (REMPEC)
Atelier régional sur la mise en œuvre des annexes II et III de la convention internationale sur la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)	26-29 avril 2010 Malte	L'objectif principal était la familiarisation de hauts fonctionnaires des pays méditerranéens à la convention MARPOL et en particulier ses annexes II et III révisées pour assurer une mise en œuvre adéquate.	MTF (REMPEC) et SAFEMED II
Atelier régional sur l'annexe VI de la convention MARPOL (prévention de la pollution de l'air par les navires)	26-27 octobre 2010 Athènes, Grèce	Les objectifs de l'atelier étaient de familiariser les participants aux dispositions de l'annexe VI révisée de MARPOL, et sensibiliser les pays méditerranéens à l'intérêt de sa ratification, les procédures à suivre pour la mise en œuvre intégrale de l'annexe, tant du point de vue de l'Etat du pavillon que de celui de l'Etat du port, ainsi que les étapes et procédures à suivre pour la désignation de la région méditerranéenne comme zone d'émissions contrôlées.	MTF (REMPEC) et SAFEMED II

*(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)*

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>O.S.S.R. 2 VEILLER A L'EFFICACITE DES ADMINSTRATIONS MARITIMES</b>			
Obtention d'une bourse pour un cours de formation de 3 <sup>ème</sup> cycle de niveau Mastère en droit à l'Institut international de droit maritime (IMLI) de l'OMI	2009-2011 Malte (IMLI)	1 étudiant (de Turquie) a reçu une bourse pour l'année universitaire 2009-2010. Elle a terminé ses études le 1 <sup>er</sup> mai 2010. 1 étudiant (d'Egypte) a bénéficié d'une bourse d'étude pour l'année universitaire 2010-2011 et étudie actuellement à l'IMLI.	SAFEMED I et II
Obtention d'une bourse pour un cours de formation de 3 <sup>ème</sup> cycle de niveau Mastère en sciences à l'Université Maritime Mondiale (UMM)	2009-2011 Malmö, Suède (UMM)	Trois bourses de recherche (2 financées par SAFEMED I et 1 financée par SAFEMED II) ont été accordées et les étudiants bénéficiaires, d'Egypte, de Syrie et de Turquie, ont obtenu leurs diplômes en octobre 2010. Trois étudiants boursiers du projet SAFEMED II, ressortissants de Jordanie, de Tunisie et de Turquie, suivent actuellement les cours de l'année universitaire 2010/2011 à l'UMM.	SAFEMED I et II
Assistance à la préparation du Programme facultatif d'audit des États membres de l'Organisation maritime internationale (le Programme VIMSAS)	2010-2011	Des ateliers nationaux se sont tenus en Jordanie en février, en Israël et Turquie en juin, en Syrie en septembre, au Maroc en novembre 2010 et au Liban en mars 2011.	SAFEMED II
Participation au Sous-comité de l'application des instruments par l'Etat du pavillon de l'OMI	5-9 juillet 2009 21-25 février 2011 Londres, GB	La participation des bénéficiaires du projet SAFEMED II aux 18 et 19 èmes sessions du Sous-comité de l'application des instruments par l'Etat du pavillon de l'OMI a été financée par le projet. 5 bénéficiaires ont participé et soumis des documents.	SAFEMED II
Séminaire sur la reconnaissance et le contrôle des organismes reconnus (RO)	14-15 décembre 2010 Barcelone, Espagne	Des ateliers nationaux se sont tenus en Jordanie en février, en Israël et Turquie en juin, en Syrie en septembre, au Maroc en novembre 2010 et au Liban en mars 2011.	SAFEMED II

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>O.S.S.R. 3 RENFORCER LE MEMORANDUM D'ENTENTE (MoU) SUR LE CONTRÔLE PAR L'ETAT DU PORT DANS LA REGION MEDITERRANEENNE</b>			
Développement d'un programme de formation sur les procédures de contrôle par l'Etat du port pour les inspecteurs du contrôle par l'Etat du port et formation des inspecteurs	septembre - novembre 2010	Cours de tutorats nationaux : trois cours de ce type ont été organisés par l'AESM dans le cadre du projet SAFEMED II en 2010 au Maroc (20-23 septembre), en Turquie (18-22 octobre) et en Egypte (21-25 novembre).	SAFEMED II
Actualisation du centre d'information PSC du MED/MoU	2010-2011 Casablanca, Maroc	Une étude des besoins pour l'actualisation des capacités du centre d'information du MED/MoU sur le contrôle par l'Etat du port, situé à Casablanca, a été menée en 2010. La réalisation de l'opération d'actualisation des capacités du centre d'information est prévue pour le second trimestre 2011.	SAFEMED II
<b>O.S.S.R. 4 MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS DE RECEPTIONS PORTUAIRES</b>			
<b>O.S.S.R. 5 LIVRAISON DES DECHETS PROVENANT DES NAVIRES</b>			
Séminaire national sur les déchets dans les marinas	20 octobre 2010 Chypre	Le REMPEC a soutenu un séminaire national sur les déchets dans les marinas. Ce séminaire pourrait être répliqué dans d'autres Etats côtiers méditerranéens.	MTF (REMPEC)

(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>O.S.S.R. 6 AMELIORATION DU CONTRÔLE ET DE LA SURVEILLANCE DES REJETS ILLICITES</b>			
Opération de surveillance coordonnée en Méditerranée occidentale - OSCAR MED	12-16 octobre 2009 Hyères, France	Une opération de surveillance coordonnée des rejets illicites d'hydrocarbures en Méditerranée occidentale (OSCAR MED) a été organisée par le REMPEC en association étroite en France avec la préfecture maritime de la Méditerranée. Des aéronefs espagnol, français et italien ont participé à l'opération qui a été soutenue par ailleurs par la fourniture d'images satellites par l'AESM. Des représentants du MOON (Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle) ont fourni des modèles de dérives des nappes d'hydrocarbures détectées tant par les satellites que par les aéronefs. Monaco et la Tunisie ont participé en tant qu'observateurs. Cette opération de surveillance coordonnée était la première réalisée en Méditerranée.	MTF (REMPEC) et moyens mis à disposition par les Parties Contractantes
Cours de formation national sur la surveillance aérienne de la pollution marine	16-18 décembre 2009 Salé, Maroc	A la demande du Maroc, le centre a organisé un cours de formation national sur la surveillance aérienne de la pollution marine. 16 participants des Forces Royales air, de la gendarmerie royale et de la marine royale ont bénéficié de cette formation. La formation visait à fournir aux participants une expertise technique sur l'observation aérienne des pollutions accidentelles et des rejets illicites. Les conférences traitaient des différents aspects de l'observation, des procédures de procès verbal, du recueil des preuves et des aspects juridiques.	MTF (REMPEC)
<b>O.S.S.R. 7 AMELIORATION DU DEGRE D'APPLICATION ET DES POURSUITES CONTRE LES AUTEURS DE REJETS ILLICITES</b>			
Participation aux réunions de lancement d'un réseau de magistrats et de procureurs	8-9 juin 2009 et 15-16 mars 2010 Marseille (France)	Deux réunions ont été organisées par la Banque Mondiale dans leurs bureaux de Marseille (France) en coopération avec le Ministère français de la Justice afin de promouvoir l'idée d'un réseau de magistrats et de procureurs spécialisés dans l'Annexe I de MARPOL. 13 Etats côtiers méditerranéens ont participé. Il a été recommandé que le REMPEC agisse en tant que Secrétariat de ce réseau.	MTF (REMPEC) et la Banque Mondiale

(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>O.S.S.R. 8 REDUCTION DE LA POLLUTION PROVENANT DES ACTIVITES DE PLAISANCE</b>			
<b>O.S.S.R. 9 REDUCTION DES RISQUES DE COLLISION PAR L'ETABLISSEMENT DE SYSTEMES D'ORGANISATION DU TRAFIC MARITIME</b>			
SIG sur les flux de trafic maritime en mer Méditerranée	2010	Les données du Système d'Information Géographique (SIG) sur les flux de trafic maritime en mer Méditerranée pour les années 2008-2009 ont été acquises.	SAFEMED II
<b>O.S.S.R. 10 MEILLEUR CONTRÔLE DU TRAFIC MARITIME</b>			
<b>O.S.S.R. 11 IDENTIFICATION DE ZONES MARITIMES PARTICULIEREMENT VULNERABLES (ZMPVs)</b>			
<b>O.S.S.R. 12 ETABLISSEMENT DE PROCEDURES POUR LA DESIGNATION DE LIEUX DE REFUGES AFIN DE REDUIRE LES RISQUES DE POLLUTION A GRANDE ECHELLE</b>			
Identification des procédures nationales	2010-2011	Diffusion d'un questionnaire concernant les procédures nationales d'identification des lieux de refuge. 16 pays sur 23 ont répondu.	MTF (REMPEC) & SAFEMED II

*(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)*

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>O.S.S.R. 13 EXAMINER LA POSSIBILITE DE FAIRE RECONNAITRE LA MER MEDITERRANEE COMME ZONE DE CONTRÔLE DES EMISSIONS DE SO<sub>x</sub> AUX TERMES DE L'ANNEXE VI DE MARPOL</b>			
Assistance dans la préparation d'une proposition pour désigner la Mer Méditerranée comme Zone de Contrôle des Emissions de SO <sub>x</sub> aux termes de l'Annexe VI de MARPOL	2010	Voir l'Atelier Régional sur l'Annexe VI de MARPOL sous l'O.S.S.R. 1.	MTF (REMPEC) & SAFEMED II
<b>O.S.S.R. 14 GARANTIR LA DISPONIBILITE DE CAPACITES DE REMORQUAGES D'URGENCE ADEQUATES, PARTOUT EN MEDITERRANEE</b>			
Evaluer le nombre et la localisation des capacités de remorquage de l'ensemble des ports méditerranéens	octobre 2009	Une étude a été diffusée parmi les Parties Contractantes.	SAFEMED I
<b>O.S.S.R. 15 PREVENTION DES ACCIDENTS DANS LES PORTS DE COMMERCE ET LES TERMINAUX PETROLIERS</b>			
Evaluer les capacités en termes de sécurité des Terminaux Pétroliers de Méditerranée	2010	Le Centre est en contact avec le Forum Marin International des Compagnies Pétrolières (OCIMF - Oil Companies International Marine Forum) qui développe actuellement un projet visant à améliorer la sécurité des opérations dans les terminaux.	Externe & MTF (REMPEC)

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>O.S.S.R. 16 RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS PRE-POSITIONNES SOUS LE CONTROLE DIRECT DES ETATS MEDITERRANEENS</b>			
<b>O.S.S.R 17 PARTICIPATION DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES REGIONALES SPECIALISEES DANS LES ACTIVITES DE R&amp;D ET FACILITATION DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES</b>			
Coopération avec la communauté scientifique	2009-2011	REMPEC a continué sa coopération avec le Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOON) sur les modèles de dérives de nappes d'hydrocarbure et les données océanographique.	MTF (REMPEC) & externe (MOON)
Participation à des forums pertinents au niveau mondial.	2009- 2011	Le Centre a participé et contribué activement aux travaux menés par le Groupe Technique OPRC-HNS de l'OMI, principalement par le biais du Groupe de Travail Technique Méditerranéen (MTWG) qui sert de forum régional à travers lequel les Parties Contractantes contribuent indirectement aux travaux menés au niveau international. Le Centre a également assuré la liaison et participé, lorsqu'il était approprié, à d'autres accords régionaux européens.	MTF (REMPEC)
<b>O.S.S.R. 18 AMELIORER LE PROCESSUS DECISIONNEL GRACE AU DEVELOPPEMENT ET A L'INTRODUCTION D'OUTILS TECHNIQUES ET D'AIDE A LA DECISION</b>			
Coopération avec le Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOON)	20 avril 2009	Le Mémoire d'entente (MoU) entre les membres du Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle et le REMPEC a été signé pour une durée de cinq ans. Les Parties contractantes ont la possibilité de bénéficier des services du MOON, durant une pollution marine accidentelle, et dans le cadre d'exercices ou de formations.	MTF (REMPEC)

(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>O.S.S.R. 18 AMELIORER LE PROCESSUS DECISIONNEL GRACE AU DEVELOPPEMENT ET A L'INTRODUCTION D'OUTILS TECHNIQUES ET D'AIDE A LA DECISION (Suite)</b>			
Mettre à jour et à niveau le système informatique du REMPEC, selon les besoins.	23 décembre 2009	Le nouveau site de REMPEC a été mis en ligne. Il contient, entre autres, des fiches pays détaillées fournissant des renseignements sur le niveau de mise en œuvre du protocole « Prévention et situation critique ».	MTF (REMPEC)
Développement de l'Outil Méditerranéen d'aide à la décision pour la gestion des déchets issus de pollutions marines par hydrocarbures	mars 2011	Dans le cadre du MTWG, une étude portant sur la gestion des déchets issus de pollutions marines par hydrocarbures a été menée, et suivi par la préparation des Lignes directrices pour la gestion des déchets provenant de déversements d'hydrocarbures en Méditerranée et de l'application correspondante disponible sur le site du REMPEC.	MTF (REMPEC)
Mettre à jour et à niveau le Système Régional d'Information (SRI)	janvier 2011	Le contenu de la base de données des alertes et accidents en mer Méditerranée qui est accessible en ligne a été mis à jour en tenant compte des données de 2010. Le rapport statistique et les fichiers du Système d'Information Géographique ont également été mis à jour.	MTF
Réviser le format des outils d'aide à la décision avec l'aide d'experts	décembre 2009  mars 2010 Londres  octobre 2010	REMPEC a signé un accord avec le CEDRE pour la révision de la version 2.0. de MIDSIS-TROCS Version 2.0.  Un comité directeur dirigé par le REMPEC et composé de l'OMI, du CEDRE, de Transport Canada et d'ITOPF a été établi pour collaborer et superviser la révision de l'outil.  Suite au lancement d'un appel d'offre, le REMPEC a sélectionné la société qui sera en charge de la mise en œuvre du projet qui devrait être finalisé en août 2011.	MTF (REMPEC)

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>O.S.S.R. 18 AMELIORER LE PROCESSUS DECISIONNEL GRACE AU DEVELOPPEMENT ET A L'INTRODUCTION D'OUTILS TECHNIQUES ET D'AIDE A LA DECISION (Suite)</b>			
Maintenir le niveau de préparation de l'Unité d'Assistance Méditerranéenne (UAM)	2009	L'accord signé dans le cadre de l'UAM avec FEDERCHIMICA, le CEDRE et ISPRA (anciennement ICRAM) a été renouvelé pour une période de deux ans.	MTF (REMPEC)
<b>O.S.S.R. 19 ACCROITRE LE NIVEAU DES CONNAISSANCES EN MATIERE DE LA PREPARATION A LA LUTTE</b>			
Organiser et mettre en œuvre un atelier régional dans la région méditerranéenne sur les systèmes de planification d'urgence.	11 – 12 mai 2009 Marseille, France	Un atelier de travail régional gouvernements-industrie sur la coopération, la préparation à la lutte et la lutte contre les déversements d'hydrocarbures en Méditerranée a été organisé conjointement entre le REMPEC et le MOIG en vue d'évaluer le niveau de préparation et d'identifier les lacunes de la région.	MTF (REMPEC) et Externe (MOIG)
Tester et améliorer, par le biais d'exercices d'alerte, la capacité de réaction du réseau d'intervention.	avril à novembre 2010	Le REMPEC a été impliqué dans "EURONYME 2009", en France dans le cadre de l'Accord RAMOGE en juin 2009, un exercice national en Algérie en avril 2010, à l'exercice "SIMULEX" au Maroc en juin 2010, à l'exercice national "MALTEX" 2010 à Malte en octobre 2010, et à "RA-ATUM VII " en Egypte en novembre 2010 – Deux exercices d'alertes et de communication impliquant des Substances Nocives et Potentiellement Dangereuses (SNDP) qui ont simulé l'activation de l'UAM (Israël, décembre 2009) et l'activation du réseau ICE (Espagne et Maroc, décembre 2009).	MTF (REMPEC)
Atelier sous-régional sur la planification d'urgence d'incidents impliquant des SNDP	17-20 janvier 2011 Alexandrie, Egypte	L'atelier, tenu en langue arabe, a été organisé par le REMPEC en collaboration avec l'Agence Egyptienne pour l'Environnement (EEAA) et l'Académie Arabe des Sciences, Technologies et du Transport Maritime (AASTMT). L'atelier avait pour objectif de faciliter le développement de plans d'urgence nationaux de lutte contre les pollutions marines par SNDP et l'accession et la mise en œuvre du Protocole OPRC HNS 2000.	ITCP de l'OMI

(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>O.S.S.R. 20 REVISER LES RECOMMANDATIONS, PRINCIPES ET DIRECTIVES ACTUELS ET EN DEVELOPPER DE NOUVEAUX POUR FACILITER UNE COOPERATION INTERNATIONALE ET UNE ASSISTANCE MUTUELLE DANS LE CADRE DU PROTOCOLE PREVENTION ET SITUATION CRITIQUE</b>			
Lignes directrices méditerranéennes sur l'évaluation des littoraux pollués par les hydrocarbures	2009-2010	Avec l'assistance du Groupe de travail OPRC-HNS de l'OMI et dans le cadre du MTWG, les Lignes directrices méditerranéennes sur l'évaluation des littoraux pollués par les hydrocarbures ont été développées et publiées en français et en anglais en septembre 2009 et disséminées aux Parties Contractantes.	MTF (REMPEC)
Nouvelle édition des Lignes directrices pour l'utilisation des dispersants dans la lutte en mer contre la pollution par les hydrocarbures dans la région méditerranéenne	2010-2011	Dans le cadre du programme de travail du MTWG, le projet de la nouvelle édition des lignes directrices a été soumis au MTWG, à des experts et à l'industrie pétrolière par le biais de l'IPIECA. Le projet final est soumis à la 10 <sup>ème</sup> réunion des correspondants du REMPEC pour son approbation.	MTF (REMPEC)
<b>O.S.S.R. 21 DÉVELOPPEMENT D'ACCORDS OPÉRATIONNELS ET DE PLANS D'URGENCE AU NIVEAU SOUS-RÉGIONAL</b>			
4ème Réunion des autorités compétentes chargées de la mise en œuvre du Plan sous régional du Sud Ouest de la Méditerranée,	11 octobre 2010 Tunis, Tunisie	La réunion organisée par la Tunisie avec le soutien du REMPEC, a fait l'état des lieux depuis la troisième réunion qui s'était tenue à Tunis les 21 et 22 avril 2008. Cette réunion a été également l'occasion de revoir les procédures de communication entre les Parties en vue d'optimiser le caractère opérationnel de l'accord. Les Parties ont discuté du programme d'activités pour la période 2011-2012.	MTF (REMPEC)
Formation sous-régionale de formateurs sur l'évaluation des littoraux pollués par les hydrocarbures	12 – 14 octobre 2010 Tunis, Tunisie	Trente-cinq (35) participants provenant de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie et du secteur pétrolier ont assisté à la formation. La formation a été organisée par l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) avec la collaboration de l'OMI, du REMPEC et du MOIG. Conformément aux objectifs de la réunion, les chefs de délégation des trois Etats ont confirmé qu'une série de formations sera organisée localement afin de disséminer les connaissances acquises lors de la formation.	ITCP de l'OMI, MTF (REMPEC) et MOIG

(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>O.S.S.R. 21 DÉVELOPPEMENT D'ACCORDS OPÉRATIONNELS ET DE PLANS D'URGENCE AU NIVEAU SOUS-RÉGIONAL (Suite)</b>			
Soutenir l'organisation d'activités et réunions sous-régionales.	12-14 mai 2010 Opatija, Croatie	REMPEC a financé la participation de représentants de l'Albanie, de la Bosnie Herzégovine, du Monténégro et de la Slovénie à la Première Conférence Adriatique de Lutte contre la Pollution par les Hydrocarbures.	MTF (REMPEC)
Fournir l'expertise nécessaire pour l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes nationaux de préparation à la lutte et de lutte.	24-28 mai 2010  7-9 septembre 2010 Bar, Monténégro	REMPEC a organisé une mission de terrain au Monténégro afin de rencontrer les autorités compétentes et de recueillir les informations nécessaires à la révision du projet de plan national d'urgence (PNU).  Avec le soutien du Département de Sécurité Maritime (MSD), le REMPEC a organisé un atelier national de planification d'urgence et un exercice sur table en vue de tester le projet de PNU.  Les recommandations issues de l'atelier ont servi de base la finalisation du projet de PMU qui a été traduit et est actuellement en phase d'adoption.	ITCP de l'OMI

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>O.S.S.R. 21 DÉVELOPPEMENT D'ACCORDS OPÉRATIONNELS ET DE PLANS D'URGENCE AU NIVEAU SOUS-RÉGIONAL (Suite)</b>			
<i>(Suite)</i>	30 juin 2010 Tripoli, Libye	Suite à l'invitation de l'Autorité Générale pour l'Environnement (EGA), le REMPEC a participé à un atelier sur la protection du milieu marin. Le REMPEC et EGA ont introduit et discuté de leurs travaux respectifs dans le domaine du risque de pollutions par les hydrocarbures, des espèces envahissantes et des eaux de ballast.	MTF (REMPEC)
	13 juillet 2010 Tirana, Albanie	Une réunion avec le groupe de travail interministériel a été organisée par le REMPEC en vue d'obtenir des recommandations pour la révision du projet de plan national d'urgence (PNU) et pour la préparation d'un atelier National sur la planification d'urgence et d'un exercice sur table.	MTF (REMPEC)
	13-17 septembre 2010	Une mission de terrain a été organisée par les autorités compétentes et le REMPEC en vue de recueillir les renseignements nécessaires à la révision du projet de PNU.	
	26 novembre 2010 21 décembre 2010	Le projet de PNU revu et ses Annexes ont été transmis aux autorités albanaise qui ont traduit le document et l'ont transmis au groupe de travail interministériel pour commentaires.	